

Non, la Commission européenne ne veut pas interdire l'huile essentielle de lavande

L'huile essentielle de lavande va-t-elle être interdite par l'UE en raison de sa possible toxicité ? Des producteurs dans la Drôme dénoncent une future réglementation européenne, alors qu'aucun texte n'a encore été présenté.



Des fleurs de lavande, au doux parfum, attirent papillons et abeilles. | PHOTO : MARC OLLIVIER / OUEST-FRANCE

Ouest-France Fabien CAZENAVE.

Publié le 28/07/2021 à 18h12

Abonnez-vous

Des panneaux « Lavandes en danger » ont été installés au bord de champs dans la Drôme. À Chamaloc, Alain Aubanel cultive la lavande et fabrique de l'huile essentielle depuis trois générations. Il alerte sur une future législation européenne et estime qu'il ne pourra bientôt plus produire d'huile de lavande car elle serait classée en produit toxique.

Une accusation relayée par plusieurs médias, par laquelle ce producteur affirme que le projet de réglementation va mettre par terre toute une filière. En réalité, le projet de législation de la Commission n'a pas encore été présenté. **« Et il n'est pas prévu qu'on interdise l'huile essentielle de lavande, de thym ou de romarin »**, réagit avec surprise Franck Arrii, du service presse de la Représentation de la Commission européenne en France.

De quelle législation parle-t-on ?

Dans le cadre du Pacte vert, un énorme paquet législatif qui doit permettre à l'Union européenne de respecter ses engagements pour lutter contre le réchauffement climatique, la Commission a publié une **« nouvelle stratégie dans le domaine des produits chimiques, vers un environnement exempt de substances toxiques »** en octobre 2020.

D'ici fin 2022, l'exécutif européen doit présenter une révision du règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances (CLP). Les huiles essentielles devraient alors être conformes à ces normes en tant que produits finis mis sur le marché mais aussi lorsqu'elles entrent dans la composition de produits cosmétiques.

Cette réglementation doit classer les molécules mises sur le marché et les répertorier comme allergènes, cancérigènes ou perturbateurs endocriniens, comme pour les produits chimiques.

Pourquoi les producteurs de lavandes s'inquiètent-ils ?

« Ils veulent que toutes les molécules soient analysées avant d'être mises sur le marché pour vérifier qu'elles ne sont pas allergènes, cancérigènes, ou qu'elles ne sont pas des perturbateurs endocriniens. Mais le problème, c'est qu'ils réfléchissent molécule par molécule, alors que dans les huiles essentielles de lavande par exemple, il y a plus de 600 molécules ! Ils refusent de considérer les huiles essentielles comme une substance globale », affirme Alain Aubanel auprès de [France Bleu](#) .

Surtout, les producteurs de lavande craignent qu'une mention obligatoire, indiquant que l'huile de lavande peut créer des allergies, dissuade les fabricants de cosmétiques d'utiliser ce produit.

Avec un argument qui n'a pas été corroboré par des faits : « **des produits naturels vont se retrouver sur liste noire et, même si légalement il n'y a pas d'interdiction de les utiliser, aucun fabricant de cosmétique, de parfumerie ou de produits alimentaires ne les utilisera** », déclare Alain Aubanel.

En réalité, les producteurs craindraient surtout le coût administratif des futures normes à respecter, avec des dossiers pour chaque variété de lavande produite à remplir. Cela provoquerait un surcoût de plusieurs milliers d'euros selon la filière, que certains producteurs pourraient ne pas pouvoir assumer seuls.

Pas de législation au plus tôt avant 2025

Le producteur Alain Aubanel mène une campagne efficace dans les médias. Des interviews sur *LCI*, *France Bleu* et [France 3](#) lui ont donné la parole largement, sans toujours apporter de contrepoint.

Il faut dire que, comme pour toute législation en cours les Directions générales de la Commission européenne sont plutôt réticentes à dévoiler le contenu d'un texte avant sa sortie. D'autant qu'une fois la législation proposée officiellement, il faudra ensuite qu'elle soit validée par les États membres et le Parlement européen. Ce que confirme la Commission : « **Il n'y aura pas de proposition législative avant fin 2022 et cette proposition devra être ensuite discutée puis adoptée par le Parlement européen d'un côté et par le Conseil qui réunit les 27 États membres de l'autre. Cela veut dire que la nouvelle législation n'entrera pas en vigueur avant 2025** ».

Plus de 5 000 soutiens à une pétition en 48 heures

La campagne, menée par celui qui est également président du syndicat des Plantes à parfum, aromatiques et médicinales de France et producteur de lavandes dans le Vercors, joue sur un imaginaire présent dans la société française : « **l'Europe s'occupe de la courbure des concombres et produit des réglementations déconnectées du terrain** ». L'idée qu'une Commission aux mains des lobbys de l'industrie chimique voudrait empêcher les produits naturels d'exister est porteuse, comme le montre le succès de sa pétition qui dépasse les 5 000 signatures [en seulement deux jours](#). Et tant pis, si le but des futures normes est la protection du consommateur.






Autre argument, l'emploi, avec la menace de voir s'écrouler toute une filière. « **Ici, il y a au moins 2 000 producteurs de plantes, plus de 60 entreprises qui emploient des centaines de salariés et qui font de la cosmétique, de la parfumerie, de l'aromathérapie. Ils vont mettre la clé sous la porte** », s'alarme Alain Aubanel sur *France Bleu*.

La mobilisation paye déjà : Marie-Pierre Mouton, la présidente du Conseil départemental, a affirmé être « **solidaire des producteurs, c'est une économie très forte, ici dans la Drôme, avec 5 000 hectares cultivés. Nous allons mobiliser les députés européens pour les sensibiliser et moi, je vais aller sur le terrain** », déclare-t-elle.

Des craintes « infondées » et « prématurées »

L'élue vise au moins juste : rien ne pourra se faire sans l'accord des députés européens. Et il est évident qu'une « interdiction des huiles essentielles », de lavande ou non, ne passerait pas au Parlement européen. D'autant plus qu'à la Commission européenne, on estime que « **les craintes de l'industrie française des huiles essentielles sont, à notre avis, infondées et prématurées** ».

Partager cet article 

 Des fleurs de lavande, au doux parfum, attirent papillons et abeilles.
Non, la Commission européenne ne veut pas interdire l'huile essentielle de lavandeOuest-France.fr    

#Union Européenne

#Santé

#Économie

#Consommation

#Europe

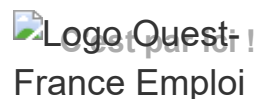
#Actualité en continu

#Régions

#Drôme

De nouvelles offres d'emploi aujourd'hui

Recherchez un emploi parmi
33 031 offres d'emploi



En continu

Une

Union Européenne

- 05/08 Afghanistan. Un « cessez-le-feu urgent » réclamé par l'Union européenne
- 05/08 Covid-19. Cinq choses à savoir sur le vaccin Novavax qui devrait bientôt arriver en Europe
- 04/08 Vaccin. La Commission européenne anticipe l'achat de 200 millions de doses à la société Novavax
- 04/08 Incendies en Europe. L'Union européenne envoie des avions, hélicoptères et pompiers
- 04/08 Liban. Emmanuel Macron organise une collecte de fonds un an après l'explosion du port de Beyrouth
- 04/08 EN IMAGES. En Turquie et en Grèce, les incendies liés aux températures caniculaires se poursuivent

03/08 « Si nous n'avions pas le passe sanitaire, on serait obligés de refermer », justifie Emmanuel Macron

Voir plus +

Les plus partagés



Seize personnes tuées par la foudre lors d'un mariage au Bangladesh

Ouest-France ⌚ 04/08



Testé positif au Covid-19, le rappeur Akhenaton a été hospitalisé à Marseille

Ouest-France ⌚ 04/08



Saint-Brieuc. Décès tragique d'un jeune homme qui restaurait son bateau au port du Légué

Ouest-France ⌚ 04/08

Voir plus +

Les tops articles sur : Union Européenne

Voici comment obtenir le passe sanitaire européen quand on n'a pas accès à internet

Ouest-France ⌚ 02/08

Covid-19. Cinq choses à savoir sur le vaccin Novavax qui devrait bientôt arriver en Europe

Ouest-France ⌚ 05/08

« Si nous n'avions pas le passe sanitaire, on serait obligés de refermer », justifie Emmanuel Macron

Ouest-France ⌚ 03/08

Voir plus +

Les plus populaires

01. Un hacker divulgue les données d'un million de cartes bancaires, 40 000 Français sont concernés
02. « Dégoûtés, écœurés » : en Bretagne, la Maison-dôme de leurs rêves vire au cauchemar
03. « Un été très chaud » : Météo France se défend sur les prévisions estivales
04. Vendée. Des passants réaniment une jeune femme en arrêt cardiaque en pleine rue
05. TÉMOIGNAGE. En Martinique, les vacances de cette famille de Loire-Atlantique tournent au confinement

Voir plus +

Newsletter Europe

Chaque jeudi, suivez l'actualité Europe avec la rédaction **Ouest-France**

✉ Votre e-mail

OK

Votre e-mail est collecté par le Groupe SIPA Ouest-France pour recevoir nos actualités. [En savoir plus.](#)

Suivez nous       

SITES D'ACTUALITÉ



SITES DU GROUPE



SERVICES



SHOPPING





Les applications mobiles du groupe SIPA **Ouest-France** disponibles en
téléchargement

[Mentions légales](#) | [Données personnelles](#) | [Cookies](#) | [Qui sommes-nous ?](#) | [Tarifs de références](#) |
[Charte utilisateur](#) | [Plan du site](#) | [Plan des élections](#) | © Ouest-France



 Logo Digital Ad Trust